

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 28 juin 2008

Monsieur Eugène CASELLI, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 35 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Francis ALLOUCH - François-Noël BERNARDI - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Vincent BURRONI - Eugène CASELLI - Gérard CHENOZ - Vincent COULOMB - Eric DIARD - André ESSAYAN - Jean-Claude GAUDIN - Samia GHALI - Roland GIBERTI - Jean-Pierre GIORGI - Francis GIRAUD - Michel ILLAC - Marie-Louise LOTA - Christophe MADROLLE - Patrick MAGRO - Christophe MASSE - Patrick MENNUCCI - André MOLINO - Bernard MOREL - Renaud MUSELIER - Pierre PENE - Claude PICCIRILLO - Roland POVINELLI - Georges ROSSO - Antoine ROUZAUD - Myriam SALAH-EDDINE - Philippe SAN MARCO - Pierre SEMERIVA - Jean-Louis TIXIER - Claude VALLETTE - Martine VASSAL.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Chistian AMIRATY représenté par François-Noël BERNARDI - Patrick BORE représenté par Martine MATTEI - Eric LE DISSES représenté par Jean-Pierre BERTRAND.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Patricia COLIN - François FRANCESCHI - Danielle MILON - Jean VIARD.

Monsieur Le Président a proposé au Bureau d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

FCT 007-346/08/BC

■ Fourniture, livraison, pose et installation de bâtiments modulaires préfabriqués d'occasion et de conteneurs maritimes de stockage - Lancement d'un nouvel Appel d'Offres - Approbation du Dossier de Consultation des Entreprises.
DPLAG 08/1489/BC

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Communauté le rapport suivant :

Par délibération FAG n° 005-08/02/08/BC du 18 février 2008, le Bureau de la Communauté Urbaine a approuvé le lancement d'un appel d'offre ouvert pour un marché relatif à la fourniture, la livraison, la pose et l'installation de bâtiments modulaires préfabriqués d'occasion et de conteneurs maritimes de stockage décomposé comme suit:

Lot 1 : Fourniture de bâtiments modulaires préfabriqués ;

Lot 2 : Fourniture de conteneurs maritimes de stockage ;

Lot 3 : Livraison, pose et installation de bâtiments modulaires préfabriqués et de conteneurs maritimes de stockage,

sous la forme d'un marché à bons de commande dont les montant mini et maxi sont fixés comme suit:

Montants mini et maxi de chaque lots				
	Mini HT	Mini TTC	Maxi HT	Maxi TTC
Lot 1 : Fourniture de bâtiments modulaires préfabriqués	334 448,00	400 000,00	1 033 344,00	1 200 000,00
Lot 2: Fourniture de conteneurs maritimes de stockage	25 083,00	30 000,00	86 612,00	100 000,00
Lot 3: Livraison, pose et installation de bâtiments modulaires préfabriqués et de conteneurs maritimes de stockage	125 418,00	150 000,00	334 448,00	400 000,00
Total	484 949,00	580 000,00	1 421 404,00	1 700 000,00

pour une durée de trois ans non renouvelables.

L'appel d'offres a fait l'objet de l'Avis d'Appel Public à la Concurrence n° 2008/036, qui a été annulé, par suite d'erreurs matérielles. Il convient donc de relancer un appel d'offres sur la base du dossier de consultation modifié, ci-annexé.

Ce nouvel Appel d'Offre prend en compte l'évolution des besoins de Marseille Provence Métropole. Les modifications apportées au dossier concernent les pièces techniques qui ont été adaptées à l'évolution de ces besoins.

Monsieur le Président propose au Bureau de la Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Bureau de la Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Le Code des Marchés Publics ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ;
- La délibération 004- 314/08/CC du 31mai 2008 portant délégation du Conseil de Communauté au Président et au Bureau.
- La délibération FAG n° 005-08/02/08/BC du 18 février 2008 approuvant le lancement d'un appel d'offre ouvert relatif à la fourniture, la livraison, la pose et l'installation de bâtiments modulaires préfabriqués d'occasion et de conteneurs maritimes de stockage,

Sur le rapport du Président,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Qu'il convient de relancer un appel d'Offres relatif à la fourniture, la livraison, la pose et l'installation de bâtiments modulaires préfabriqués d'occasion et de conteneurs maritimes de stockage, sur la base du Dossier de Consultation des Entreprises modifié

Après en avoir délibéré :

Décide

Article 1

Est approuvée le lancement d'un nouvel Appel d'Offres relatif à la fourniture, la livraison, la pose et l'installation de bâtiments modulaires préfabriqués d'occasion et de conteneurs maritimes de stockage, décomposé comme suit :

Lot 1 : Fourniture de bâtiments modulaires préfabriqués ;

Lot 2 : Fourniture de conteneurs maritimes de stockage ;

Lot 3 : Livraison, pose et installation de bâtiments modulaires préfabriqués et de conteneurs maritimes de stockage,

sous la forme d'un marché à bons de commande dont les montant mini et maxi sont fixés comme suit:

Montants mini et maxi de chaque lots				
	Mini HT	Mini TTC	Maxi HT	Maxi TTC
Lot 1 : Fourniture de bâtiments modulaires préfabriqués	334 448,00	400 000,00	1 033 344,00	1 200 000,00
Lot 2: Fourniture de conteneurs maritimes de stockage	25 083,00	30 000,00	86 612,00	100 000,00
Lot 3: Livraison, pose et installation de bâtiments modulaires préfabriqués et de conteneurs maritimes de stockage	125 418,00	150 000,00	334 448,00	400 000,00
Total	484 949,00	580 000,00	1 421 404,00	1 700 000,00

pour une durée de trois ans non renouvelables.

Article 2 :

Est approuvé le Dossier de Consultation annexé.

Article 3 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Général de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole - Fonction 020.

Le Président Délégué de la Commission
Fonctionnement de la Communauté Urbaine

Le Vice-Président Délégué
aux Ressources Humaines

Vincent COULOMB

Bernard MOREL

Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Eugène CASELLI